

# SIÈRE

Farmi les « Cités et Pays Suisses » chantés par Reynold, Sière figure comme la « petite cité noble et claire des vieilles races », la capitale du soleil et l'écrin des châteaux ; l'un d'eux, celui des vidomnes, porte aux angles de son toit ses quatre poivrières, pareilles, aux yeux du poète, à « quatre glands sous une double feuille de chêne ».

C'est dire que Sière n'est pas moins fière de son passé que de son climat méditerranéen. Son sol a livré des vestiges préhistoriques et romains : tombeaux, monnaies, statuettes, — dont une de Vénus, — inscriptions, — dont l'une en l'honneur de Mercure —. Après les invasions, Sière appartient tour à tour à l'Abbaye de St-Maurice, à la dynastie naissante de Savoie, à l'Evêché de Sion. Les officiers épiscopaux — vidomnes, majors ou châtelains —, succèdent à l'actor ou villicus et à l'avoué abbatial ; une noblesse se forme ensuite, comme les de Sière — d'où descendent, selon l'opinion émise par M. le chanoine Tamini, les Siéro —. Des familles qui jouent dans l'histoire valaisanne un rôle en vue, viennent s'établir à Sière, comme les Courten, descendus du Simplon et de Brigue, les sires de La Tour, d'origine dauphinoise, les Savoyards Chevron-Villette ou les Rarogne allémaniques. Ceux-ci, alliés avec les Albi de Granges et l'héritière des sires d'Anniviers, mettent dans leur corbeille la seigneurie d'Anniviers qu'ils gardent près d'un siècle, de 1381 à 1467. Longtemps après leur déclin, ils se perpétuent dans la famille Perrini ou Perrin de Loèche et Sière, qui fournit encore des magistrats, châtelains et gouverneurs. Les de Platea, originaires de Viège, s'établissent à Sière à la suite d'un mariage avec Antonia d'Anchettes, une riche héritière ; à l'époque de la Réforme, les de Preux viennent de Vevey et les de Chastonay d'Ollon, et leurs descendants épousent les dernières de Platea.

Sière est fière de ses destinées et jalouse de ses prérogatives, car elle a peu à peu conquis le droit de présenter, puis de nommer son grand châtelain, son grand banneret et son capitaine général. Elle forme maintenant l'un des Dizains souverains de la confédération valaisanne, divisé lui-même en 3 tiers : celui d'en bas, comprenant le bourg, Villa et Muraz ; le tiers du milieu avec Miège, Musot, Veyraz, Venthône et Anchettes ; enfin le tiers d'en-haut formé de Mollens et Randogne. Le 12 octobre 1417, Sière signe, en compagnie de Granges et de Sion, un traité de combourgeoisie avec les cantons de Lucerne, Uri et Unterwald. En outre, la petite république détenait la suzeraineté sur Chalais, Vercorin et Chippis, qui formaient une vice-châtellenie, et sur Lens, Chermignon, Montana et Icogne, qui en formaient une autre ; les anciennes seigneuries de Granges et d'Anniviers durent aussi passer sous l'autorité de Sière. L'union de Sière et d'Anniviers ne se fit point sans résistance. A la mort du dernier Rarogne seigneur de la vallée, l'évêque Walter Supersaxo reconnut aux Anniviards le droit de marcher, en guerre

comme en paix, sous leur propre bannière et sous nulle autre. Sierre contesta ce droit et, en 1473, voulut imposer sa bannière aux milices d'Anniviers en les obligeant à cacher la leur. Le tribunal épiscopal trancha le débat par un jugement salomonien, confirmant le droit d'Anniviers à sa bannière même en campagne, mais enjoignant à ses soldats de défendre aussi celle du dizain. M. Bertrand, qui a raconté cet épisode, rappelle que Lens aussi tenait à son drapeau; cette communauté avait rang de sous-bannière et, en 1622, elle fit broder sur son étendard cette fière déclaration : *Pugno nomine tertii Lensae* : « C'est au nom de Lens même que je bataille ». Sierre devait garder le dernier mot : alors que sur les talers émis en 1498, les armes d'Anniviers voisinent avec celles de Sierre, elles sont déjà remises à un rang inférieur sur les talers de 1501, et supprimées lors de l'émission de 1528. En 1565 Sierre se fait graver un nouveau sceau. Il reste cependant quelque chose des anciennes divisions territoriales dans les armoiries communales, comme on pourra le voir dans le prochain Armorial.

Du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup>, Sierre jouit de la paix pour s'embellir. Les toits à la Mansard et les façades toscanes cachent des trésors. Dans la maison de La Cour, construite par Jean-François de Courten en 1658, au lendemain des troubles de la Fronde qui avaient fait vaciller le trône de France, un plafond porte une allégorie de la monarchie triomphante de ses ennemis, avec un portrait de l'enfant-roi Louis XIV dans un médaillon. Dans l'hôtel du comte Pancrace de Courten, des paysages fantaisistes accompagnent une vue de la chute du Staubach, attestant sa célébrité au XVIII<sup>e</sup> siècle finissant. Le château du comte Eugène de Courten, devenu la cure catholique, renferme une salle de la fin du XVII<sup>e</sup>, ornée de scènes empruntées aux comédies de Molière. Des paysages italiens, surtout romains, quelquefois hollandais, nous dit M. F. de Preux, décoraient ces belles demeures patriciennes.

Le château de Villa, tour à tour propriété des Platea et des de Preux, aujourd'hui restauré par la munificence de Mme S.-A. Panchaud de Bottens, qui en a fait don à l'heureuse ville de Sierre, fut bâti au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle. Une devise biblique orne encore l'escalier de la tour hexagonale : *BENEDICTUS QUI CONFIDIT IN DEO. MALEDICTUS QUI CONFIDIT IN HOMINE*, « Béni soit celui qui met sa confiance en Dieu, et maudit celui qui s'appuie sur l'homme ». Une salle d'apparat du XVII<sup>e</sup>, était décorée de peintures, où l'on reconnaissait encore il y a quelques années Lucrèce Borgia.

Les toiles des Laurent Ritz et des Melchior Wyrsh enrichissaient encore demeures et églises, tandis que les inscriptions des cadrans solaires rappelaient la fuite irréparable du temps...

Cette douceur de vivre prit fin avec 1798. Le 17 mai voit le sac de Sion par les armées étrangères et « le 22 les tambours français sonnent sur les hauteurs du Simplon » (Grenat). Sierre est occupée et souffre pendant plusieurs années. Elle s'oppose à l'incorporation du Valais à la France. Au XIX<sup>e</sup> siècle encore, le destin de Sierre connaîtra des heures tragiques, lorsqu'au cours de la sécession de 1839-1840 elle sera la capitale éphémère du Haut-Valais et la rivale de Sion, capitale du Bas.

*Le sort a changé. Romande jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, Sierre l'est redevenue au XIX<sup>e</sup>. Le bourg romantique des estampes a grandi et est devenu ville, une ville étonnée quelque peu de sa croissance, mais sûre de son avenir. Chef-lieu du district le plus étendu et le plus peuplé du Valais, avec ses 21 communes, Sierre a renoué depuis bien des années avec ses traditions d'intelligence et de goût. Des présences lui font une parure de petite capitale de l'art, et la mémoire de Rilke qui plane sur Musot lui ajoute le charme de sa « colline inspirée ».*

L. D. L.